

Une signature à distance

La signature électronique est désormais possible grâce à la mise à disposition de formulaires mis en ligne par la Ville de Luxembourg.

C'est en présence des différents partenaires du projet que le bourgmestre de la ville de Luxembourg, Paul Helminger, a présenté une nouveauté technologique de première importance : la signature électronique, laquelle ouvre une nouvelle ère pour les démarches administratives.

De notre journaliste
Isabelle Ducreuzet

Il est bien souvent fréquent de courir après un formulaire, une enveloppe et un timbre afin de s'acquitter de l'envoi d'un document administratif requérant une signature pour effectuer telle ou telle démarche auprès d'une commune. Depuis le début de la semaine, les habitants de la capitale sont allégés d'un poids, la Ville de Luxembourg a mis en ligne 80 formulaires (<http://formulaires.vdl.lu>) pouvant être complétés, signés et renvoyés instantanément. Les services concernés sont aussi bien ceux de la circulation, de l'électricité que de l'hygiène.

➤ Carte ou stick, à vous de choisir

Paul Hoffmann, du service circulation de la ville, précise que cette avancée technique offre la possibilité aux personnes de remplir à distance l'intégralité des documents diffusés par son service : «On pourra remplir les demandes de



vignettes, aussi bien celle de stationnement résidentiel que celle concernant l'accès en zone piétonne. Puis vous avez aussi la possibilité de commander les autorisations pour les chantiers et pour les règlement de circulation.»

Et les formulaires disponibles concernent également les démarches que l'on peut entamer avec le Conservatoire de musique ou pour des questions de logement.

Quant à l'obtention de la signature électronique, elle se fait aisément auprès de la société LuxTrust, laquelle a mis au point ce produit «100% made in Luxembourg» ayant

La signature électronique fait son apparition pour remplir les formulaires de la Ville de Luxembourg.

déjà fait ses preuves dans le milieu bancaire. Cette société innovante propose au public deux produits pour la signature électronique, un *Signing stick* (que l'on peut comparer à une clé USB) ou bien une *Smartcard LuxTrust*. Le choix entre les deux est une simple affaire personnelle et ne comporte aucune différence technologique. La commande de ces outils informatiques est possi-

ble sur : <http://orders.luxtrust.lu>, il suffit à chaque personne de faire sa demande en ligne.

Patrick Rausch de la société LuxTrust précise que le lecteur de la Smartcard peut être acheté facilement dans différents points de vente. Un kit complet revenant à 70 euros HTVA tandis que le stick est vendu au prix de 50 euros HTVA. Un écart de prix s'expliquant par la

différence de la durée de vie des deux produits. Lors de la livraison, l'acheteur de la signature électronique sera muni d'un code PIN, lui permettant de valider toutes ses actions en ligne. Relevons qu'un second code livré avec la signature vient prévenir le risque éventuel de fraude, un code assimilable au code PUK que tous les détenteurs de téléphone portable connaissent bien.

